



CERTIFICAT D'ETABLISSEMENT FLOTTANT

Délivré sur la base de l'article D. 4221-3 du code des transports



- 1. Nom de l'établissement flottant : VARKA
- 2. Type de l'établissement flottant : Etablissement flottant à usage privé
- 3. Type d'exploitation : Logement
- 4. Nom et adresse du propriétaire :
COMMUNALITE URBAINE LYON - 20 Rue du Lac, Espaces Publics, 69003 LYON
- 5. Identification du bateau : P013866F
- 6. Année de construction : 1957
- 7. Nom et lieu du chantier initial : Forges de Strasbourg - Strasbourg
- 8. Le présent certificat remplace le titre de navigation n° : 6922
délivré le 15/04/2013 par le service instructeur de LYON
- 9. La validité du présent certificat expire le 25/05/2025
- 10. Délivré à LYON, le 05/01/2023

Cachet

Autorité compétente

Pour le préfet et par délégation

Service instructeur de Lyon

Pour le préfet du Rhône

Par délégation, le DDT du Rhône,

Par subdélégation, le chef du Service Sécurité et Transport

CROSSONNEAU Nicolas

Signature



N°139804



00121LY

11. L'établissement flottant désigné dans le présent certificat :

- après visite de la commission de visite effectuée le : 29/07/2022

- sur vu de l' / des attestation(s) délivrée(s) par l'organisme de contrôle.

Cabinet JP RUBY

le 09/02/2022

est reconnu apte à stationner sur les voies suivantes en France :

Zone 3 et 4

12. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'ETABLISSEMENT FLOTTANT

Longueur hors tout (m) : 39,04

Largeur hors tout (m) : 5,05

Port en lourd (t) / Déplacement (m³) : 390,0

Franc-bord (cm) : 190

Tirant d'eau maximal (m) : 0,7

Tirant d'air maximal (m) : XXX

Matériaux de la coque : acier

13. PERSONNES AUTORISÉES À BORD

Nombre maximal de personnes : 12

14. MOYENS DE SAUVETAGE

Nombre et types de moyens de sauvetage collectifs : 1

Nombre et types de moyens de sauvetage individuels : 12

15. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nombre	Type	Capacité	Emplacement
7	Poudre polyvalente ABC	9 kg	salle des machines
2	Eau pulvérisée avec additif	6 l.	cale
2	CO2 (Dioxyde de carbone)	2 kg	local électrique
1	Eau pulvérisée avec additif	6 l.	logement arrière
1	CO2 (Dioxyde de carbone)	2 kg	Timonerie
XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX	XXX

16. INSTALLATION D'ASSÈCHEMENT

Nombre de pompes d'assèchement : ...4....., dont motorisées : ...3.....

Capacité totale (l/min) : ...2100,0....., dont motorisées (l/min) : ...1700,0.....

17. AUTRES CRÉMENTS

2 bouées enroulées dont une avec feu à retour automatique et ligne de jet et une trouée à pharmacie + 1 galle. Le moteur Perout pour 60526 613 M - 157,4 kW.
2 ancrs de proue de 150 kg chacun avec goulots et 55 m de chaîne diamètre 18 mm.

18. REMARQUES

Le certificat d'établissement flottant n'autorise que le stationnement sur les eaux intérieures nationales, le déplacement d'un établissement flottant, pour changer d'emplacement ou se rendre au chantier, nécessite l'émission d'un titre provisoire. La demande de renouvellement du présent titre, accompagnée des documents énumérés à l'article 28 de l'arrêté du 21 décembre 2007, devra être faite au plus tard trois mois avant son terme de validité. Conformément au rapport de l'organisme de contrôle, le titre de navigation aura une date d'expiration limitée au 25 mai 2025 (soit 5 ans à partir de la dernière visite à sec).

18. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Date de la prochaine visite à sec : ...25/05/2025.....

20. CAS PARTICULIERS

Le bateau n'est pas équipé d'un dispositif empêchant tout débordement de combustible au profit de l'avitaillement. Conformément à l'article 8.05.10.1 du standard BS-1108 2021/01, le propriétaire doit s'assurer que le bateau est avitaillé par une station elle-même équipée d'un dispositif anti-débordement.



Certificat n° 00121LY

PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le :

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organisme(s) de contrôle

.....

le :

La durée de validité du certificat n° :

est prolongée/renouvelée jusqu'au :

.....

Lieu

Date

Cachet

Autorité compétente
Pour le préfet et par délégation

.....
.....
.....

Signature

21. PROLONGATION/RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU CERTIFICAT

- après visite de la commission de visite effectuée le :

- sur le vu de l'/des attestation(s) délivrée(s) par l'/les organisme(s) de contrôle

.....

le :

La durée de validité du certificat n° :

est prolongée/renouvelée jusqu'au :

.....

Lieu

Date

Cachet

Autorité compétente
Pour le préfet et par délégation

.....
.....
.....

Signature

N°139807



Certificat n° 00121LY

DISPOSITION GÉNÉRALES

Le propriétaire, ou son représentant, doit porter tout changement de devise, de propriété, ainsi que tout changement d'informations relatives à l'identification de l'établissement devant à la connaissance d'une autorité compétente en vue de sa modification.

N°139808